



Chères et chers compatriotes établis au Royaume-Uni,

Nous vous remercions chaleureusement pour votre fidélité et votre engagement au sein de la communauté française du Royaume-Uni. Nous vous souhaitons une belle année 2026, pleine de santé, de joie et de réussite.

Le 13 janvier 2026, nous avons eu le plaisir d'organiser une rencontre autour des vœux d'Olivier Cadic, sénateur des Français établis hors de France. Cette soirée, accueillie à l'Église protestante française de Londres, a permis d'échanger sur les grands enjeux internationaux, la place de la France et de l'Europe, ainsi que la situation des Français au Royaume-Uni dix ans après le Brexit.



Grâce aux questions pertinentes que nombre d'entre vous nous ont adressées en amont, nous avons pu aborder des sujets très concrets qui touchent votre vie quotidienne : vos droits post-Brexit, les démarches consulaires (inscription au registre, titres d'identité, services en ligne), l'avenir de notre réseau scolaire et la scolarité de vos enfants, ainsi que la mobilité France-Royaume-Uni (nouvelles règles d'entrée, formalités ETA, spécificités pour les binationaux). Vous pouvez consulter un résumé de ces échanges en bas de ce mail, y compris des liens utiles.



Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont participé pour leur présence attentive et la richesse de nos échanges. Ces moments de dialogue renforcent nos liens et nous permettent de défendre plus efficacement vos intérêts.

Dans les prochaines semaines, nous vous inviterons à une série de webinaires sur ces thématiques, pour mieux vous accompagner dans vos démarches et votre quotidien au Royaume-Uni.

Nous restons à votre écoute pour recueillir vos questions, identifier vos besoins et relayer vos préoccupations auprès de nos partenaires institutionnels (Consulat, Ambassade, établissements scolaires, associations, élus).

Avec nos salutations les plus fidèles,

Amelie et Nicolas

PS: Vous pouvez nous contacter en répondant à ce mail.

Le monde selon Olivier Cadic, sénateur des Français hors de France

Au sein de l'emblématique Église protestante Française de Londres, pleine à craquer pour cette occasion, nous étions toutes et tous réunis pour mieux comprendre les grands enjeux qui concernent à la fois le monde, la France, l'Europe et les Français établis au Royaume-Uni.



Dans un propos à la fois réaliste et constructif, notre Sénateur Olivier Cadic a d'abord présenté ses vœux avant de dresser un panorama des défis actuels :

- **Un environnement international profondément transformé**, marqué par le retour assumé des rapports de force. La rivalité stratégique entre les États-Unis et la Chine structure désormais l'ordre mondial, tandis que les conflits prennent des formes nouvelles : cyberattaques, désinformation, sabotages, pressions économiques et sécuritaires.

- **Un recul du multilatéralisme traditionnel**, illustré par une politique américaine davantage centrée sur ses intérêts directs, faisant de l'Europe une priorité stratégique secondaire. Dans ce contexte, l'Union européenne doit renforcer sa capacité à agir de manière autonome et cohérente.
- **Le Brexit, dix ans après**, et ses conséquences concrètes pour les Français établis au Royaume-Uni : complexité administrative, reconnaissance des droits, mobilité et coopération éducative. Tout en soulignant l'évolution de l'opinion britannique, notamment chez les jeunes générations, Olivier Cadic a plaidé pour le maintien de liens étroits et pragmatiques entre le Royaume-Uni, la France et l'Union européenne.
- **La sécurité et la cybersécurité comme enjeux majeurs**, avec des avancées notables pour la France en matière de résilience numérique et le lancement de [17Cyber](#) à l'initiative d'Olivier Cadic et une coopération franco-britannique renforcée dans les domaines de la défense, du nucléaire, de l'intelligence artificielle et de la gestion des crises.

La situation politique et budgétaire en France, caractérisée par des équilibres institutionnels fragilisés et une contrainte budgétaire croissante. Le sénateur a insisté sur la nécessité de privilégier des solutions structurelles et durables plutôt que des mesures symboliques ou de court terme.

Malgré un constat lucide et parfois exigeant, son message final a été volontairement positif ; tourné vers l'engagement collectif et la recherche de solutions collectives face aux défis à venir.

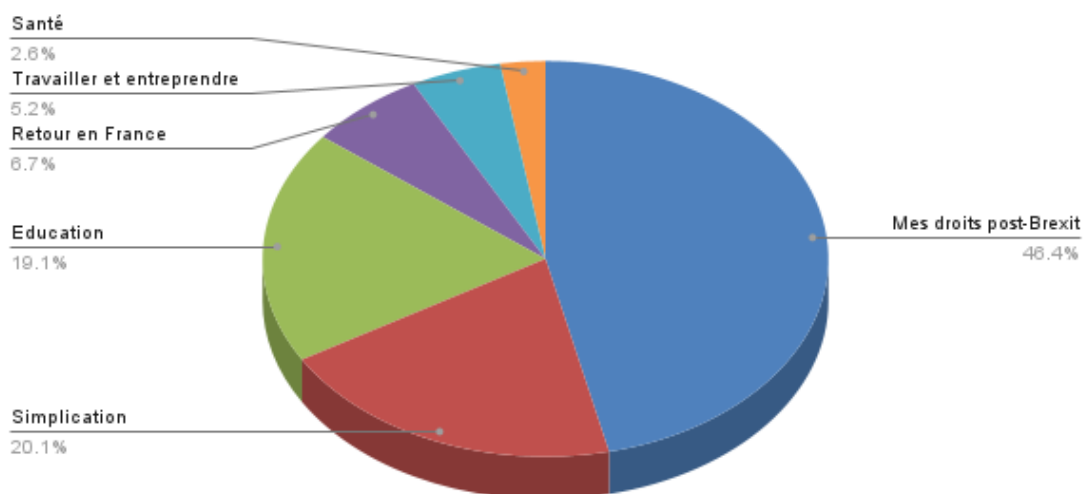
**Visionner les vœux
du Sénateur Olivier Cadic**

Résumé du Q&A animé par Anne Vigouroux

La présentation d'Olivier Cadic a été suivie d'un Q&A animé par Anne Vigouroux et nous avons adressé les thématiques que les participants avaient choisies lors de leur inscription.



Thématiques (par ordre de priorité)



Mes droits post-Brexit

L'année dernière, les propos de Nigel Farage en septembre ont semé l'inquiétude : il proposait d'abroger le droit de résidence (Indefinite Leave to Remain) pour tous les étrangers, y compris les Européens avec Settled Status. Rapidement contrecarré par l'illégalité flagrante face à l'accord de sortie du Brexit, il s'est rétracté.

Mais le sentiment d'insécurité post-référendum que nous avons toutes et tous ressenti a refait surface !

[Liens pratiques pour sécuriser vos droits :](#)

- Binationaux : nouvelles règles d'entrée au Royaume-Uni (2026) . [Lien](#) (The Independent)
- Pré-Settled → Settled Status : simplification Home Office (nouvelle règle de 30 mois, juillet 2025) [Lien](#) (Immigration Barrister)
- Mise à jour Settled Status (changement de passeport, etc.) sur votre compte UKVI du Home Office [Lien](#) (gov.uk)
- Prouver votre statut : générer un Share Code. [Lien](#) (gov.uk)

Simplification administrative

Lorsque nous abordons le sujet du Consulat, nous n'avons de cesse de vous rappeler de vous inscrire au registre des français établis hors de France.

C'est une démarche simple à faire depuis le site du consulat

: <https://uk.diplomatie.gouv.fr/fr/registre>

Les démarches consulaires peuvent parfois sembler complexes. Dans notre rôle d'élus locaux, nous sommes amenés à travailler avec le Consulat sur un grand nombre de sujets.

Que ce soit l'aide sociale, le soutien au tissu associatif français, les bourses scolaires ou les démarches administratives.

Les équipes qui travaillent à notre consulat font un excellent travail. Elles s'attachent à trouver des solutions là où des difficultés sont relevées. Depuis notre élection en 2021, beaucoup de choses ont changé pour les usagers à notre Consulat Général :

- Facilitation d'accès pour les personnes à mobilité réduite et sécurisation par l'installation d'un sas à l'entrée du consulat
- Augmentation du nombre de tournées consulaires sur le territoire britannique
- Ouverture d'horaires plus flexibles avec Consu'late : le consulat reste exceptionnellement ouvert au moins une fois par mois, de 17h à 19h ce qui permet plus de flexibilité
- Consu'lien, où ce sont les équipes du consulat qui se déplacent au plus près des usagers, notamment dans les écoles
- La dématérialisation de certaines démarches : elle concerne principalement les [titres d'identité \(passeports/CNI\)](#) avec une pré-demande en ligne et l'achat d'un [timbre électronique](#) avant rendez-vous, ce qui simplifie la procédure. Le retrait des titres se fait dorénavant sans rendez-vous. Votre nouveau passeport peut désormais vous être envoyé directement chez vous par [voie postale](#).
- La mise en place du service [France Consulaire](#) qui est un centre d'appel pour faciliter le contact et l'orientation au **+44 20 7660 4400** (service gratuit, prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9h à 17h (heure de Paris).

- Depuis le 15 mai dernier, la certification de l'identité numérique [France Identité](#) permet de confirmer votre identité avec le niveau de sécurité le plus élevé. Elle est indispensable pour certaines démarches en ligne auparavant uniquement réalisables en personne.

Nous restons à votre écoute pour leur transmettre vos remarques !

Éducation

Après un essor extraordinaire dans les années 2010 et l'ouverture de plusieurs établissements français à Londres, grâce au plan École initié par Olivier Cadic lorsqu'il était votre conseiller des Français de l'étranger, où tous les partenaires se sont assis autour de la table pour trouver des solutions pour désengorger l'unique lycée ici, tous nos établissements manquent aujourd'hui d'élèves. Cela fait suite d'abord au Brexit, puis à l'imposition de la TVA de 20% sur les frais de scolarité.

Notre réseau, si riche et si divers dans son offre, devient concurrentiel et force est de constater que nos établissements ne travaillent plus de concert, et que chacun fait tout son possible pour remplir ses classes, alors que tous ne sont pas égaux. Certains reçoivent plus de subventions que d'autres, qui n'en reçoivent pas du tout. C'est néanmoins tendu pour tous. Nous souhaitons œuvrer à une collaboration solidaire, pour trouver des solutions qui bénéficieraient à tous.

L'AEFE, elle-même, est aujourd'hui en difficulté. Sa réforme annoncée est essentiellement budgétaire, et un conseil d'administration exceptionnel s'est tenu le 18/12. Ont été discutés :

- de présenter une mesure de prise en charge, par les établissements de l'AEFE, de la part patronale de la pension civile des détachés,
- de mettre davantage à contribution les établissements partenaires dans le financement des activités de l'AEFE les concernant, notamment le processus d'homologation et les instituts régionaux de formation,
- d'augmenter la participation des établissements (EGD et conventionnés) à la rémunération des résidents et des détachés.

Le budget a été adopté à 17 voix pour et 17 voix contre, la voix de la présidente Claudia Scherer-Effosse étant prépondérante. Une opposition nette a été affichée par les acteurs non représentants de l'administration.

L'issue des 5 heures de Conseil d'administration n'est pas une ligne directive, mais l'ouverture de négociations bilatérales entre l'Agence et chaque

établissement en direct, quel que soit son statut, sur les taux de participation et les contrats.

Nous souhaiterions que nos établissements, grands comme petits, puissent établir une stratégie commune pour négocier avec l'AEFE. Plus on est solidaires, plus on est forts. Nous souhaitons œuvrer pour que notre réseau scolaire porte une seule et même voix, pour assurer une équité de traitement pour tous.

C'est aussi pour cela qu'il est indispensable de se concerter !

La question de la charge des frais d'école se pose pour un grand nombre de familles. Et elles seront de plus en plus sous pression, notamment depuis l'imposition des 20% de TVA sur les frais de scolarité, il y a tout juste un an. Nous avons travaillé d'arrache-pied, par courrier, par téléphone, alerté nos parlementaires, discuté avec le Consulat et l'Ambassade et porté cette question à l'attention du Président de la République.

Fin 2025, le sénateur Olivier Cadic avait organisé une réunion à Londres, en présence du ministre Laurent Saint-Martin, où étaient conviés tous les partenaires : élus, Ambassade, Consulat, directions des établissements français, représentants des parents d'élèves, pour discuter des difficultés liées à cette imposition.

Il faut aujourd'hui trouver des solutions pour soutenir notre réseau et nos élèves. Au-delà des **bourses scolaires du gouvernement**, qui bénéficient aux familles qui sont le plus dans le besoin, quid des familles qui se trouvent juste au-dessus du seuil d'exclusion ? Ces classes moyennes qui ne peuvent plus supporter la charge des frais de scolarité ?

Certains de nos établissements ont créé des bourses en interne, que ce soit d'excellence ou d'aide à la scolarité. Des charities indépendantes existent. Elles œuvrent, elles aussi, au maintien de la mixité sociale dans nos écoles. Comment pouvons-nous les soutenir et envisager des levées de fonds pour assurer la pérennité de leurs actions ?

Note : les familles éligibles aux bourses du gouvernement peuvent déposer leur dossier de demande jusqu'au 13 février auprès du Consulat. **Lien** (gouv.fr)

Mobilité - Changement des règles d'entrée au Royaume-Uni à partir du 25 février 2026 :

Les visiteurs se rendant au Royaume-Uni ou effectuant une correspondance (transit) ont besoin d'une autorisation de voyage électronique (ETA) s'ils ne nécessitent pas de visa pour des séjours de courte durée (jusqu'à six mois) ou s'ils ne possèdent pas déjà un statut d'immigration britannique.

L'ETA est une autorisation de voyage numérique. Il ne s'agit ni d'un visa ni d'une taxe et elle ne permet pas l'entrée au Royaume-Uni. Elle autorise simplement une personne à voyager au Royaume-Uni.

Les citoyens britanniques et irlandais n'ont pas besoin d'ETA. Les binationaux possédant la nationalité britannique ou irlandaise sont exemptés d'ETA.

Les binationaux britanniques doivent être munis d'un passeport britannique valide ou d'un « Certificate of Entitlement (CoE) to the Right of Abode » lorsqu'ils voyagent au Royaume-Uni.

À compter du 25 février 2026, les binationaux britanniques ne pouvant présenter un passeport britannique valide ou un certificat de droit de séjour devront se soumettre à des contrôles d'identité supplémentaires et ne pourront pas franchir le contrôle des passeports britannique tant que leur nationalité britannique n'aura pas été vérifiée.

Nous conseillons vivement aux binationaux britanniques de s'assurer de la validité de leur passeport britannique ou de leur certificat de droit de séjour afin d'éviter tout problème, comme le refus d'embarquement.

Pour plus d'informations concernant les binationaux britanniques, veuillez consulter le site du Gouvernement britannique. [Lien](#) (gov.uk)

Un temps fort de reconnaissance

La soirée s'est conclue par un moment particulièrement symbolique : Nicolas Hatton et Amélie Mallet ont reçu des mains d'Olivier Cadic la médaille des 150 ans du Sénat, en reconnaissance de leur engagement durable et de la qualité de leur action au service de la communauté des Françaises et Français de l'étranger, et plus particulièrement celles et ceux du Royaume-Uni.



Bring back the magic - 10 ans après le Brexit, le vent change-t-il de direction?

« 10 ans après le référendum, 58% des Britanniques voteraient aujourd'hui pour rester dans l'Union européenne. Chez les 16-24 ans, c'est 87%. » a exprimé Olivier Cadic.

Terminant sur une note personnelle, Olivier a retracé avec beaucoup d'affection et une certaine nostalgie son arrivée en Grande-Bretagne. Visionnez la vidéo [ici](#)

Un Monde de Projets (Royaume-Uni)

Les **Conseillers des Français de l'étranger** sont des élus de proximité. Ils représentent les Français établis hors de France auprès des autorités consulaires et des institutions françaises. Ils relaient les préoccupations du terrain, accompagnent les citoyens dans leurs démarches (éducation, action sociale, emploi, sécurité) et contribuent activement au dialogue démocratique et à la cohésion de la communauté française à l'étranger.

Le présent message vous a été adressé sur l'adresse électronique que vous avez renseignée lors de votre inscription sur la liste électorale consulaire (Article L330-4 du code électoral) conformément aux recommandations formulées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en matière d'utilisation des listes électorales à des fins de communication politiques. Vous pouvez néanmoins vous opposer à l'envoi de nouveaux messages sur simple demande de votre part soit en répondant à ce mail ou en utilisant le lien ci-dessous.

[Voir dans un navigateur](#) | [Déinscription](#)

